

traits d'Union

Union Wallonne des Architectes

015

Mars - avril - mai 2020



Mais que fait l'UWA ?

En ce début d'année, il est encore temps de vous souhaiter tout le meilleur pour vous, votre famille et vos proches. Le meilleur professionnellement bien sûr mais également pour vos projets personnels.

Ce début d'année, c'est aussi l'occasion de répondre à une question qui nous revient régulièrement :

Mais que fait l'UWA ?

Le but premier de l'UWA, c'est de défendre les architectes et l'architecture. Ceci veut dire que l'Union est présente et implémentée dans l'ensemble des cabinets ministériels wallons.

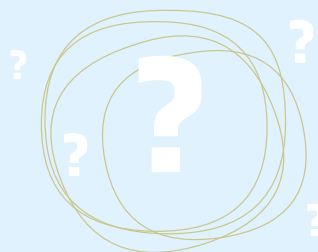
Elle défend des positions en matière d'aménagement du territoire (elle est présente dans le pôle logement et dans la plateforme CoDT), en matière d'énergie, en matière de logement, en matière de promotion de l'architecture. Elle est également présente au fédéral via la FAB (la Fédération des architectes de Belgique) et au niveau européen via diverses représentations.

Elle porte une quarantaine de projets dans des domaines variés allant de la gestion des déchets à la numérisation de la profession en passant par la rénovation de logements publics.

A côté de ceci, l'UWA travaille sur des sujets qu'elle estime être centraux comme les barèmes et honoraires, la formation académique des architectes ou la mise en place effective d'un bureau de tarification utile aux architectes chassés par leur compagnie d'assurance.

Votre Union mènera également bataille cette année sur trois grands thèmes.

Le premier : la dichotomie entre les avis et positions urbanistique des autorités régionales et locales, opposition synonyme de retards, de lenteur administrative et bien entendu de pertes financières. Une grande table ronde réunissant les architectes ainsi que l'ensemble des acteurs régionaux et locaux sera organisée sur le sujet.



Le deuxième : la chasse aux honoraires trop bas, déloyaux en marché public de service. Pour ce faire, l'UWA tentera de s'adjoindre le soutien de l'Ordre des Architectes et ainsi, de lier un partenariat énergétique et efficace.

Le troisième, et non le moindre : les dérives grandissantes et les débordements avérés de certaines intercommunales de service. L'UWA entamera un dialogue avec celles-ci et tentera de conclure une charte de non-concurrence, sorte de *gentleman agreement*.

L'UWA, c'est aussi une équipe motivée de salariés qui met en place notamment la communication vers le secteur et qui propose de former la profession aux thématiques les plus pointues. L'équipe comprend trois facilitateurs, à votre service sur les sujets suivants : le cahier de charge type bâtiment 2022, l'énergie et l'intégration des clauses sociales dans les cahiers de charge.

Enfin et surtout, l'UWA ce sont des architectes administrateurs passionnés par leur profession et qui se démènent pour elle au jour le jour. Ils administrent l'asbl et travaillent sur des matières techniques à travers différents groupes de travail entre autres. Et si vous les rejoigniez ?

Fabrizio Tengattini – Président

 secretariat@uwa.be



Le CCTB? oui mais pas à n'importe quelles conditions

Plus de 10 ans après son lancement et plus de 5 ans après sa première publication en 2014, le CCTB 2022 ne semble pas recueillir l'unanimité de la profession. Effectivement, vous êtes nombreux à vous et nous poser la question du bien fondé de cet outil.

Votre interrogation est légitime et nous nous devons de réagir.

Même si à l'initiative, le projet devait découler sur un cahier des charges *faisant référence* aussi bien techniquement qu'administrativement et devait par la même occasion constituer LA base de données la plus complète pour les auteurs de projets publics en vue de la rédaction de leurs cahiers des charges, force est de constater que nous sommes loin du compte!

Pratiquement, le cahier des charges est imbuvable et la plateforme qui l'héberge compliquée à maîtriser. De la complexité des articles et du choix cornélien à effectuer pour les définir, de l'absence d'un bien trop grand nombre de descriptifs à la complexité de sa structure et de son arborescence à 8 chiffres et lettres, de son inadaptation aux travaux de rénovation voire même aux travaux autres que le lo-

gement à sa redondance de titres dispersée dans bien trop de sections, bref de sa trop grande complexité, de ses trop nombreuses lacunes, les causes des soucis sont multiples.

Pour ces raisons L'UWA a d'ores et déjà engagé des rencontres avec le Ministre Jean-Luc Crucke et son cabinet afin de définir ensemble un changement de cap radical.

Nous plaidons dès lors pour la conservation du tome administratif dans une version synthétique qui rencontrera outre la législation en vigueur, les attentes des architectes et des entrepreneurs, nous plaidons également pour la suppression de l'ensemble des descriptifs du tome technique pour ne garder que la partie normative, enfin nous plaidons pour une restructuration complète de l'ouvrage par une arborescence courte, claire et concise.

C'est seulement dans ces conditions que l'UWA soutiendra à l'avenir le CCTB 2022!

Laissez-nous reconstruire la ville sur la ville!

Habitats alternatifs ou densification urbaine? Pour l'Union Wallonne des Architectes, c'est clair : l'utilisation de yourtes, tiny houses et autres caravanes n'est pas *la* solution pour lutter contre l'étalement urbain. Si la volonté politique est de densifier les villes, l'UWA constate que, trop souvent, on met des bâtons dans les roues des architectes.

Et si l'habitat alternatif était une solution à la crise du logement de demain? C'est en tout cas ce que suggère Batibouw, qui mettra le sujet à l'honneur durant sa prochaine édition. Le salon de la construction propose cette année toute une zone dédiée aux modes d'habitat alternatifs: yourte, maison flottante, container, tipi, cabane, chalet, caravane, tiny house, roulotte,... qui rencontrent, selon les organisateurs, un succès grandissant. Au point de résoudre les futurs problèmes de densité de la population?

Cette réponse interpelle l'Union Wallonne des Architectes. Vivre autrement, dans des logements plus petits, favoriser les économies d'échelles, oui. Mais pas au point d'envisager les tiny houses comme *la* solution pour compenser le manque annoncé de logements, dont les besoins sont estimés à 200 000 de plus d'ici 2026 en Belgique, d'après les chiffres fournis par Batibouw.

Certes, adopter un tel logement permet de réduire son empreinte écologique et territoriale, leur structure est plus légère, ils ont un moindre coût. *Mais c'est un type de biens réservés à un public philosophiquement convaincu, à un public très particulier qui privilégie ces logements par conviction*, précise Fabrizio Tengattini, président de l'Union Wallonne des Architectes. *C'est quelque chose d'assez anecdotique, qu'on peut envisager provisoirement, mais pas dans la durée. Cela ne peut pas être transposé à tous! D'autant que cela ne règlera pas le problème de l'étalement urbain: les tiny houses, on ne les empile pas! C'est à ce niveau-là qu'il faut agir!*

Durant des décennies, les nouvelles constructions ont grignoté les campagnes de manière débridée. Progressivement, les plans de secteur ont permis l'agrandissement des villes et leur périphérie, et

réduit, voire effacé les surfaces qui les séparaient. Le message politique est clair : la Wallonie et la plupart des autorités communales ne veulent plus de cet étalement résidentiel. La Région prône le retour des citoyens vers les villes, et elle en fait une priorité, reprise dans le Code de Développement Territorial (CoDT), appliqué depuis 2017. *Le problème, c'est qu'il y a un monde de différences entre les beaux discours et ce qui est concrètement appliqué sur le terrain, insiste Fabrizio Tengattini. Les politiques parlent de revaloriser les villes et de réhabiliter les bâtiments existants. Or lorsque nous proposons des projets allant dans ce sens, ils nous mettent des bâtons dans les roues. Le principal frein vient du conservatisme de certains élus locaux qui nous imposent de respecter des règles complètement dépassées.*

Il faut que les politiques acceptent de prendre des mesures populaires et s'engagent réellement à redensifier les villes

La solution à l'augmentation annoncée de la population: densifier les lieux de vie. Rénover le bâti existant. Réhabiliter les chancres. *La Wallonie nous demande de reconstruire sur la*

ville. Mais quand on propose des projets qui vont dans ce sens, on n'arrive que rarement à les concrétiser. Il faut que les politiques acceptent de prendre des mesures populaires et s'engagent réellement à redensifier les villes. Car à l'heure actuelle, ce n'est qu'un discours voué à l'échec.

Et si la densification des villes s'annonce comme une solution durable, c'est aussi parce qu'elle se vérifie dans les comportements de la population. Les gens se rapprochent des centres urbains pour la proximité du lieu de travail, des services et des solutions de mobilité. La tendance est à la réduction des espaces de vie, pour des raisons écologiques, économiques et de confort d'entretien.



A Liège, comment lutter contre l'étalement urbain ?

Si le Gouvernement wallon prône la fin de l'étalement urbain, qu'en est-il des communes? Tour d'horizon des mesures mises en place à Liège avec Christine Defraigne, échevine de l'urbanisme

Quelle est la position de Liège par rapport à la densification urbaine ?

Plutôt qu'une densification idéologique et aveugle, nous voulons éviter l'étalement urbain et favoriser la qualité de vie. Nous sommes en phase avec la déclaration du Gouvernement wallon: il y a une prise de conscience quant au fait que l'étalement urbain est en fin de parcours. Il a un coût social et environnemental important, il rencontre de nombreux défis, notamment en matière de mobilité. Nous plaçons pour un retour à la ville, un retour des familles et des services offerts à la population à ce niveau.

Quelles sont les mesures mises en place pour cela ?

Nous luttons contre les divisions intempestives d'immeubles pour favoriser les maisons unifamiliales et améliorer la qualité de vie dans les logements en luttant contre les marchands de sommeil, notamment. La qualité de vie, c'est un point auquel nous sommes très attentifs: nous allons parfois plus loin que le Code wallon du logement en matière de superficie des appartements, par exemple. Nous veillons à ce qu'il y ait des espaces verts à proximité de chaque nouveau projet, et au fait qu'ils proposent une mixité de logements, qu'ils tiennent compte de la mobilité.

Le schéma de développement de l'arrondissement vous donne pour objectif de créer 15 000 logements d'ici 2030.

Oui, et pour cela, nous devons reconstruire la ville sur la ville. Ce n'est jamais simple... Il faut tenir compte de nombreuses contraintes, comme la dépollution, mais il y a aussi de nombreux défis à relever, notamment en matière de patrimoine. Par ailleurs, nous

voyons également régulièrement des organisations citoyennes se créer lorsqu'un projet est lancé. Nous devons promouvoir un dialogue constructif. La vision d'ensemble doit dépasser les intérêts personnels.

Concrètement, quelles sont vos pistes pour créer autant de logements ?

Si densifier veut dire empiler les logements sur les mètres carrés et faire proliférer les tours, nous n'y sommes pas favorables. Nous ne sommes pas contre les gestes urbanistiques, mais ils doivent s'inscrire dans un ensemble. Notre priorité est de maintenir la qualité de vie, par conséquent nous limitons par exemple les gabarits en intérieurs d'îlots, pour permettre aux riverains de ces projets de conserver des vues et un maximum d'ensoleillement.

Par ailleurs, nous favorisons l'émergence de nouveaux quartiers, comme l'écoquartier de Coronmeuse, ou la requalification de quartiers comme celui de Cathédrale-Léopold.

Nous menons également une opération de recensement des chancres et des sites industriels à reconverter sur le territoire de la ville. Des investisseurs sont intéressés par la reconversion de certains quartiers à l'abandon, comme le site des anciennes usines Cuivre et Zinc, à Angleur.

15 000 logements, c'est beaucoup. Il n'y a pas une solution unique. C'est avec un ensemble de solutions qu'on pourra y arriver.

Environnement

Union Wallonne des Architectes

Décret sol: cent architectes en formation

Les législations sur la gestion des sols pollués et des terres excavées sont en perpétuelle évolution. Une centaine d'architectes venus des 4 coins de la Wallonie ont assisté à une formation organisée par l'UWA en janvier, avec de mieux appréhender ces nouvelles lois et conseiller au mieux leurs clients.

Sabine Radas, Ingénieur expert et Directrice-gérante du bureau SBS-Environnement sprl a fait le point sur l'arrêté du Gouvernement wallon concernant le déplacement des terres qui entre en application au 1^{er} mai 2020. Elle a répondu aux questions des architectes présents et a évoqué quelques cas concrets.

Cette formation visait à faire le point sur la question. Sur les sites d'information auxquels se référer, sur les outils mis en place pour permettre aux architectes d'appréhender ces nouvelles obligations, sur le contexte législatif.

Au vu de son succès et compte-tenu des implications que cette nouvelle législation implique pour les architectes, une nouvelle formation sera programmée le 23 avril.

+ Inscriptions sur
www.uwa.be



Assemblée générale : place aux femmes architectes et d'architectes

C'est devenu une tradition: chaque année, l'Union Wallonne des Architectes invite ses membres à participer à son assemblée générale annuelle. L'occasion de faire le point sur l'année écoulée, sur les projets à venir, de passer un moment entre professionnels de l'architecture.

Cette fois, le rendez-vous est programmé le mardi 26 mai.

Caractéristique cette année: nous mettrons les femmes architectes à l'honneur! Les femmes actives dans la profession, mais aussi celles qui accompagnent leur conjoint architecte au quotidien.

Comme toujours, nous vous proposons d'assister à un spectacle. Après Pierre Kroll l'an dernier, nous avons cette fois choisi d'inviter une femme humoriste, la pétillante Carole Matagne, qui nous présentera son *one-belle-mère show*. Un spectacle décalé et grinçant sur le bonheur *ou pas* de vivre avec l'enfant d'un autre...

+ Plus d'infos sur
www.uwa.be

La lumière naturelle dans les bâtiments

Comment concilier confort visuel et confort thermique en été ?

Lumière naturelle et architecture sont étroitement liées. Impossible de concevoir un projet sans tenir compte de la lumière naturelle et de la manière dont elle va y pénétrer. Mais comment l'exploiter au mieux ? L'UWA vous propose de rencontrer ses experts *lumière le temps d'un après-midi*. Participation gratuite.

Pour évoquer la question de la lumière naturelle dans les bâtiments, nous avons invité Sergio Altomonte, Professeur à la Faculté d'Architecture, Ingénierie Architecturale, Urbanisme (LOCI), UCLouvain. Il évoquera les principes fondamentaux de l'éclairage naturel dans les bâtiments. Il reviendra sur la manière dont la lumière solaire est reçue sur notre planète (géométrie solaire), la clarification des caractéristiques physiques du signal lumineux (photométrie), et sur la traduction de ces phénomènes par la physiologie de notre système oculaire (réponse visuelle et non visuelle).

Il répondra à ces questions: quels sont les systèmes les plus pertinents pour apporter la lumière du jour dans les bâtiments? Quels sont les calculs et méthodes pour le calcul et la simulation de la lumière naturelle ?

Ensuite, c'est Véronique Vanwelde, ingénieure au CSTC, qui prendra la parole, pour évoquer les effets de la lumière naturelle dans les bâtiments en termes de confort visuel et thermique. Un apport suffisant d'éclairage naturel dans les bâtiments est essentiel pour notre bien-être. D'un autre côté, l'augmentation des températures et des épisodes de vagues de chaleur en été nous poussent à limiter cet apport de lumière naturelle afin d'éviter la surchauffe. Lors de cette présentation, Véronique Vanwelde tâchera de vous présenter dans quelle mesure il est possible d'allier ces deux aspects lors de la conception d'un projet. Elle reviendra sur la méthodologie de la nouvelle norme européenne EN 17037 qui permet d'évaluer la qualité de l'éclairage naturel dans un espace, à l'aide de 4 critères de performance.

L'impact du comportement des occupants sur le confort intérieur dans nos habitations en été, sera ensuite analysé, sur base des résultats du projet MEASURE: Le confort intérieur des nouvelles constructions répond-il aux attentes? Quel est le ressenti des utilisateurs par rapport aux températures intérieures dans leur habitation (analyse

subjective) ? Quelles sont réellement ces températures intérieures (analyse objective) ?

La présentation donnera également quelques recommandations pratiques pour maintenir le confort thermique en été dans nos bâtiments, en particulier pour la conception des protections solaires.

Enfin, ce sont des acteurs de terrain qui interviendront. Anthony Smets, Project Coordinator & Business Developer chez Reynaers, évoquera la question de la réalité virtuelle, permettant de mettre en situation un projet dans son futur environnement, tout en tenant compte de la variation de la lumière dans le temps. Joël Sels, Design Engineer chez Velux, proposera de nouveaux concepts et façons de concevoir un projet, en intégrant la lumière du jour dès la phase de conception. Julien Brugmans, sales manager chez Halio, présentera des solutions de vitraux solaires spécifiques.

Informations pratiques

Quand ?

Le mardi 24 mars 2020 de 12h45 à 18h

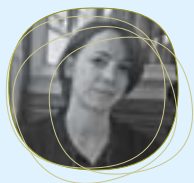
Où ?

Site IFAPME – Bâtiment G2
rue Saucin 70 – 5032 Isnes (Gembloux)
→ Parking gratuit sur place

Participation gratuite

Inscription indispensable sur www.uwa.be/event/la-lumiere-naturelle-dans-les-batiments-comment-concilier-confort-visuel-et-confort-thermique-en-ete/

+ Plus d'infos sur
081 72 84 22 – formation@uwa.be



Du renfort pour le service formation

Depuis quelques mois, notre service formation est au complet... Et il tourne à plein régime! Valérie Verwée, 41 ans, nous a rejoint depuis le mois de septembre. Elle occupe la fonction de chargée de formation et événements. Gradué en ressources humaines, elle a notamment travaillé en tant que secrétaire de direction, avant de créer le service RH d'une société de titres-services. C'est elle qui a mis en place le plan de formation pour les aide-ménagères et les employés de la société avec différents ac-

teurs extérieurs, elle a aussi donné elle-même des formations sur la législation sociale et le règlement de travail en vigueur dans cette société. Une mission qui lui a donné envie de poursuivre dans le secteur de la formation. A l'UWA, elle travaille en binôme avec Marine Vandy, assistante formation et événements.

+ Elle est joignable à l'adresse formation@uwa.be et au 081 72 84 22



L'agenda de nos prochaines formations

Nos formations sont organisées dans les locaux du Bâtiment G2 (ex FormatGreen) rue Saucin 70 – 5032 Les Isnes (Gembloux)

Infos et inscriptions : www.uwa.be – formation@uwa.be – 081 72 84 22

Initiation au web-marketing d'un bureau d'architecture

3 mars (7h)

- 35 € TVAC + 7 chèques formation ou 245 € TVAC

Responsable PEB

A partir du 5 mars (7 jours de formation entre le 5 mars et le 30 avril + date d'examen à préciser)

- 70 € TVAC + 54 chèques formation ou 1210 € TVAC

Les nouvelles obligations d'assurance : quels changements pour vous en tant qu'architecte ?

9 mars (3h)

- 70 € TVAC pour les membres UWA / 90 € TVAC

Exercices et pratique du web-marketing d'un bureau d'architecture

10 mars (3h)

- 70 € TVAC pour les membres UWA / 90 € TVAC

Colloque lumière

24 mars

- GRATUIT

Marchés publics : les bases essentielles du processus d'attribution d'un marché

24 mars (7h)

- 35 € TVAC + 7 chèques formation ou 245 € TVAC

Règlementation – Prévention incendie des petites unités

31 mars (7h)

- 35 € TVAC + 7 chèques formation ou 245 € TVAC

Décret sols : Nouvelles réglementations et impact pour le métier d'architecte

23 avril (4h)

- 100 € TVAC pour les membres UWA / 120 € TVAC

Certificateur PEB de bâtiments publics

12 et 19 mai + date d'examen à préciser

- 21 chèques formation ou 420 € TVAC

→ Pour rappel, un chèque formation vous coûte 15 €.

